

# Règlement intérieur du JEONG TONG TAEKWONDO DOJANG

## Saison 2018-2019

1. La prise d'une cotisation au JEONG TONG TAEKWONDO DOJANG vous amène à accepter le présent règlement lors de votre inscription. Tout manquement à ce règlement pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive, laissée à l'appréciation du comité directeur.
2. La personne intéressée par la pratique du Taekwondo pourra prétendre à **2 séances d'essai gratuites**. Après quoi, si elle désire continuer, elle devra obligatoirement s'acquitter des frais d'inscription. Le défaut de règlement après 2 réclamations entraîne l'arrêt momentané des entraînements de l'élève.
3. Les frais d'inscription comprennent **l'adhésion au club, le passeport sportif (obligatoire – valide 8 ans) FFTDA, la licence FFTDA, l'assurance, et les frais de passage de grades**. Sont exclus : la tenue (mais il est possible de la commander via le club), l'équipement de protection (qui peut être prêté contre caution), le transport et les frais de stages éventuels (sauf dérogation décidée par le comité directeur). Toute cotisation réglée ne pourra être remboursée après un délai de rétractation de 8 jours.
4. Le dobok (tenue) est obligatoire et à la charge de l'adhérent. Les protections (plastron, coquille, protège-dents, tibias et avant-bras) sont obligatoires pour les adhérents souhaitant faire de la compétition et doivent être apportés sur demande de l'instructeur par tous les adhérents. Ceux ne souhaitant pas faire de compétition peuvent emprunter un équipement au club contre caution. Si ces équipements (dobok et protection) font défaut au-delà d'un mois après l'inscription ou après une demande spécifique de l'instructeur, nous nous réservons le droit de refuser le pratiquant, par mesure de sécurité et par respect envers les autres membres.
5. Le club met à disposition des plastrons moyennant un chèque de caution (non encaissé) de 50€. Dès le prêt effectué, le pratiquant est responsable de ce matériel et doit l'apporter à chaque séance. Le chèque lui sera remis ou sera détruit en fin de saison, lors du retour du plastron en bon état.
6. Pour pouvoir bénéficier du tarif étudiant ou sans emploi, une photocopie de justificatif sera demandée et conservée.
7. Un tarif préférentiel est également possible grâce au dispositif de la Carte Sortir. La demande se fait en ligne, par le club. Une attestation est ensuite fournie à l'adhérent, sur laquelle est mentionné le montant à charge.
8. Lorsque vous entrez ou sortez de la salle d'entraînement (Dojang), saluez respectueusement la salle et le Maître ou l'instructeur.
9. Respectez les horaires d'entraînements. Lors d'un retard, l'instructeur est le seul à pouvoir accepter ou non que le pratiquant intègre le cours.
10. **Les parents sont responsables de leurs enfants (mineurs), que ce soit dans la rue, les vestiaires, ou tout autre endroit extérieur au Dojang (salle d'entraînement) et en dehors des plages horaires définies pour les cours**. Les parents sont également responsables des dégradations causées par leurs enfants mineurs.
11. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels. Il vous est conseillé de ne pas amener d'objet de valeur aux entraînements.
12. **Ne portez pas de bijoux durant l'entraînement** pour éviter toutes blessures envers votre partenaire et vous-même.
13. Lors de l'entraînement, soyez attentif, sérieux et respectueux vis-à-vis de l'instructeur, des gradés ou de toute autre personne dans l'enceinte du Dojang, y compris envers les autres pratiquants. Tout comportement inapproprié peut entraîner un avertissement. Après 3

avertissements, un renvoi est prononcé après délibération du comité directeur. Aucun remboursement ne sera effectué dans le cadre d'un renvoi décidé par le comité directeur.

**14. Les techniques apprises dans le Dojang ne doivent pas être utilisées en dehors de la salle d'entraînement** (sauf cas de légitime défense, se référer à la législation). Le club n'est en aucun cas responsable des pratiquants en dehors du Dojang.

**15. Un certificat médical est obligatoire (sur papier et sur le passeport) pour toute personne souhaitant adhérer au club.** A défaut, l'inscription ne sera pas validée et le pratiquant ne sera pas accepté aux cours.

**16. L'inscription ne sera validée qu'à condition que tous les critères et tous les papiers demandés soient fournis par le pratiquant, en une seule fois.** Si ce n'est pas le cas au-delà d'un mois après l'accueil du pratiquant, celui-ci sera refusé aux entraînements.